

PROCÈS-VERBAL DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Société : A-TECH (EURL)

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : 14, rue Victor Hugo, 34420 Villeneuve-lès-Béziers

Capital social : 100 €

SIREN : 910 293 067 RCS Béziers

Procès-verbal du 24 juillet 2025

Lieu : Siège social de la société

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet à 11h30 s'est réuni au siège social, Monsieur Maxime Praden, associé unique et gérant de la société A-TECH.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de liquidation
2. Affectation ou répartition du boni de liquidation (le cas échéant)
3. Quitus au liquidateur pour sa gestion
4. Décharge définitive du liquidateur de son mandat
5. Clôture définitive des opérations de liquidation

Décisions :

1. L'associé unique approuve les comptes définitifs de liquidation, tels qu'ils lui ont été présentés.
2. Concernant l'affectation du résultat de liquidation :
Aucun boni ou mali n'est à répartir.
3. L'associé unique donne quitus sans réserve au liquidateur, Monsieur Maxime Praden, pour l'exécution de son mandat.
4. L'associé unique décharge définitivement le liquidateur de ses fonctions.
5. Toutes les opérations afférentes à la liquidation sont définitivement clôturées à compter du 24 juillet 2025.

Fait à Villeneuve-lès-Béziers, le 24 juillet 2025

Signature :

Monsieur Maxime Praden
Associé unique et Gérant